



COLLECTIF DES 4 ASSOCIATIONS

CHARTRE d'ENGAGEMENTS

Préambule :

L'ADIL, l'ALEC, le CAUE et SOLIHA Normandie Seine sont 4 associations qui conduisent des actions à destination des habitants, des professionnels et des collectivités du département de l'Eure dans le domaine de l'habitat, de l'aménagement, du développement des territoires et de la transition énergétique.

En 2016, le Département a initié une réflexion sur les conditions de collaboration de ces 4 associations, avec, comme ambition, de :

- Garantir l'efficacité des missions menées par ces structures au regard des politiques départementales,
- Donner une meilleure lisibilité pour les collectivités et les particuliers,
- Rechercher des améliorations en matière de mutualisation de missions et de moyens affectés.

L'expertise des modes d'intervention des 4 associations, du cadre juridique et financier de chacune d'elles, amène à proposer la constitution d'un collectif d'associations.

Afin d'assurer la pérennité de la démarche, formaliser les engagements des associations et du collectif qu'elle constituent, suivre la mise en œuvre du plan d'action et évaluer la pertinence de leur démarche commune, les 4 associations s'engagent dans le cadre de la présente charte.

1. La vocation du collectif et les objectifs poursuivis, son ambition :

- Structurer et formaliser la collaboration entre les 4 associations,
- Développer les habitudes de travail en commun et faire progresser la culture commune,
- Définir, mettre en œuvre et évaluer conjointement la feuille de route
- Porter une vision partagée du territoire et être force de proposition

2. Les engagements du collectif

- **Engagements de chaque association** : agir en complémentarité sur des missions d'intérêt général, respecter un principe de non-concurrence sur les territoires, promouvoir les compétences et les actions de chacune des associations, partager les savoirs-faires, s'engager à collaborer sur des projets communs.
- **Les engagements collectifs** : Mettre en œuvre un programme de travail, organiser des chantiers communs, définir et mettre en pratique des modes de faire, afin d'aller ensemble vers une amélioration de la performance individuelle et collective, assurer une meilleure visibilité, optimiser les dépenses et développer les ressources.

Dans le respect des gouvernances et des besoins de chaque structure, ces engagements visent à :

- Mettre en place un « portail collectif d'accueil »
- Définir le cadre et les modalités d'une structuration des fonctions support
- Etudier les pistes de rationalisation/optimisation des dépenses
- Mettre en place une stratégie de développement de nouvelles ressources
- Développer des modes de travail collectifs performants : « mode projet » inter associations
- Développer toutes les occasions de coopérations régulières.

3. Gouvernance

- **Un comité de Direction** : Constitué des Directeurs et Adjoints des 4 associations, qui se réunit au minimum 1 fois par trimestre.
- **Un Comité de Pilotage** : Constitué des Présidents et Directeurs des 4 associations et des représentants du Département, il se réunit au moins 1 fois par an.

4. Les modes de pilotage du collectif :

Pilotage collégial, avec des thématiques portées par des chefs de projets.

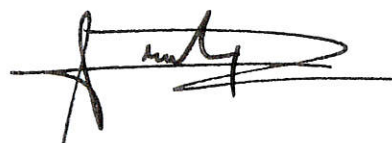
Xavier HUBERT
Président du CAUE 27



Diane LESEIGNEUR
Présidente de SOLIHA
Normandie Seine
Présidente de l'ADIL 27



Anne TERLEZ
Présidente de l'ALEC 27



ADIL : Agence Départementale d'Information sur le logement
ALEC : Agence locale de l'énergie et du climat
CAUE : Conseil en architecture urbanisme et environnement
SOLIHA Solidaires pour l'habitat